## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15 Séance du 16 JANVIER 2023

Présents : 13 Ayant pris part à la décision : 14

N° D2023 001

L'an deux mil vingt-trois et le seize janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Jean-Pierre KLEIN (pouvoir à M. Bernard REY) M. Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 10 JANVIER 2023 Date de l'affichage : 10 JANVIER 2023

## **OBJET: CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1, L. 332-13 et suivants ;

CONSIDERANT que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours ;
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera fixée en fonction des nécessités du service. Le contrat pour emploi occasionnel sera conclu pour une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel.

Ainsi fait et délibéré ce jour Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance, Brigitte FROMONT

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le et publication du 26/01/223

Accusé de réception en préfecture 001-210403396-20230116-D2023 001-DE Date de télétransmission : 26/01/2023 Date de réception préfecture : 26/01/2023